

Marchés de construction et contrats de VEFA Force obligatoire des contrats de construction

Vendredi 25 novembre 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Philippe TRICOIRE

Maître de conférences à l'Université
d'Aix-Marseille

Avec la participation de :

Ludovic GAUVIN

Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS
Responsable de la commission de droit
immobilier

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit immobilier, droit de la
construction

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires, promoteurs
immobilier

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification
Qualiopi pour les actions de formation.
Cette formation peut donc être prise en
charge par les organismes financeurs.
Numéro de déclaration d'activité
d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 29 août au 31
décembre 2022 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : cette formation a pour objectifs une mise à jour de la jurisprudence sur la VEFA et les marchés de construction ainsi que sur la force obligatoire des contrats de construction.

Programme pédagogique de la journée :

I. Les marchés de construction

A. Qualification du contrat et Distinction avec des contrats voisins

B. Formation du contrat

1. Consensualisme et règles de preuve
2. Contenu formel et matériel des marchés privés de construction

C. Le prix dans les marchés e construction

1. La détermination du prix (marchés au mètre, à forfait...)
2. La retenue de garantie
3. La garantie de paiement
4. Le paiement du prix (modalités, procédures...)

D. La force obligatoire du contrat et les pénuries de matériaux

1. Théorie de l'imprévision, art. 1195 du CC et clauses de renégociation
2. Force majeure

E. La réception de l'ouvrage

II. La vente en l'état futur d'achèvement

A. Les obligations du vendeur-promoteur

1. L'obligation d'information
2. L'obligation de délivrance
3. L'obligation de garantie

B. VEFA et copropriété

C. La protection de l'acquéreur de logements

1. Le formalisme impératif
2. La protection financière de l'acquéreur

III. Les délais de l'action en garantie des vices cachés (droit commun de la vente)

A. Le double délai de l'action en garantie des vices cachés

B. Les effets sur le recours de l'entrepreneur (assigné pour des dommages affectant l'ouvrage) contre les fabricants et fournisseurs

Marchés de construction et contrats de VEFA Force obligatoire des contrats de construction

Vendredi 25 novembre 2022
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Philippe TRICOIRE

Maître de conférences à l'Université
d'Aix-Marseille

Avec la participation de :

Ludovic GAUVIN

Avocat au Barreau d'Angers
Cabinet ANTARIUS
Responsable de la commission de droit
immobilier

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit immobilier, droit de la
construction

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires, promoteurs
immobilier

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification
Qualiopi pour les actions de formation.
Cette formation peut donc être prise en
charge par les organismes financeurs.
Numéro de déclaration d'activité
d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 29 août au 31
décembre 2022 – Version 1



Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Les marchés de construction
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : La VEFA
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Les délais de l'action en garantie des vices cachés
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 480 € TTC, soit 400€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en présentiel : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 852€ TTC, soit 710 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.